



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 4 Décembre 2022 N°26/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-deux, le quatre décembre à dix heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation  
25/11/2022

Date d'affichage  
05/12/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent; Adjoints.

MM, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents : MM CARLOTTI Lisa, DEFRANCHI Jean Marie, POGGI Marie Laure.  
Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

#### Objet de la délibération :

**Décision modificative n° 4 au Budget Primitif 2022. Achat de tables et de chaises pour la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'équiper la salle des fêtes communale en nouveau mobilier.

Il précise en effet que les tables et les chaises actuelles sont assez vétustes et qu'il y lieu de procéder à leur remplacement.

A cet effet Monsieur Jean Baptiste PACINI, Adjoint au Maire en charge de la culture et de la communication, a consulté plusieurs entreprises spécialisées en ameublement, ce qui a permis de chiffrer cette dépense à 6 191,70 € HT, soit 7 430,04 € TTC pour l'achat de 48 chaises et de 8 tables rondes en bois massif Ø 120 cm.

Les crédits nécessaires à ces acquisitions n'étant pas prévus au budget 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

#### 1) Investissement :

**Opération n°2206 Acquisition de tables et de chaises pour la salle des fêtes.**

Dépenses :

Chapitre 21 Article 21784 Mobilier + 7 431,00 €

Recettes :

Chapitre 021 Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 7 431,00 €

#### 2) Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 Article 023 Virement de la section de fonctionnement + 7 431,00 €

Recettes :

Chapitre 011 Article 615231 – Entretien de voirie – 7 431,00 €

Les conseillers, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,  
CHIAPPINI Charles



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 4 Décembre 2022 N°27/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-deux, le quatre décembre à dix heures trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation  
25/11/2022

Date d'affichage  
05/12/2022

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent; Adjoints.

MM, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emille (P), GUERRINI Marie (P), JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas; Conseillers Municipaux.

Absents : MM CARLOTTI Lisa, DEFRANCHI Jean Marie, POGGI Marie Laure.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Décision modificative n° 5 au Budget Primitif 2022. Trop perçu -Taxe Locale d'Équipement (TLE).

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Direction Régionale des Finances Publiques a émis trois titres d'annulation de taxe locale d'équipement (TLE) pour un montant total de 6 220,61 € au bénéfice de contribuables locaux.

Les crédits nécessaires à ce remboursement de taxes trop perçues n'étant pas prévus au budget 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

#### 1) Investissement :

Dépenses :

Chapitre 10 Article 10223 Remboursement TLE + 6 221,00 €

Recettes :

Chapitre 021 Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 6 221,00 €

#### 2) Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 Article 023 Virement de la section de fonctionnement +6 221,00 €

Recettes :

Chapitre 011 Article 615231 – Entretien de voirie – 6 221,00 €

Les conseillers, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,  
CHIAPPINI Charles